

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 19 OCTOBRE 2023

**Nombre de membres :**

 En exercice : 60  
 Présents : 35  
 Pouvoirs : 12  
 Votants : 46

**Date de convocation et d'affichage :**

13 octobre 2023

**Numéro :**

D20231019\_216

**Objet :**

Approbation de l'avenant contrat cadre économe de flux

L'an deux mille vingt-trois, le 19 octobre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Romans, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS		x	C. BROUILLET
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER		x	JP. COURRIER
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	C.MONIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN		x	
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY		x	I.DUBOIS
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	Reception par le préfet : 26/10/2023 X Affichage : 27/10/2023		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	E. ABRAM-PASSOT
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	JM. GAUTHIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		x	L. LOREAU
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	D. FROMENTIN
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	F. MARECHAL
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	JF. JANNET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Jean-Michel GAUTHIER**

Rapporteur : **Ludovic LOREAU**

Il y a à peine plus d'un an, le Conseil Communautaire validait le lancement d'une mission d'économe de flux à destination des communes souhaitant un accompagnement technique pour identifier les bons leviers d'optimisation de la consommation énergétique de leur patrimoine bâti et porter des actions pertinentes en ce sens (Délibération 2022-171 du 21 juillet 2022).

Sur les 36 communes du territoire, 22 bénéficient aujourd'hui de ce dispositif, pour une population de 30 000 habitants environ.

La mission d'économe de flux est assurée par des techniciens de la SPL ALEC AIN, prestation encadrée par un contrat cadre en quasi régie signé le 26 septembre 2022. Ce contrat de 1 an, reconductible tacitement 2 fois 1 an, prévoit la rémunération de la SPL ALEC AIN à hauteur de 1.66 €/hbt/an, avec des paiements opérés comme suit : acompte de 30% en début d'année + solde 70% à chaque fin d'année effectuée.

Cette mission bénéficie du soutien financier de la FNCCR dans le cadre de l'AMI ACTEF 2 auquel le SIEA a candidaté pour les membres d'un groupement dont la CCD fait partie. Initialement, la mission d'économe de flux pouvait bénéficier d'un soutien total de l'ordre de 20 000 €, quelle que soit la durée de la mission.

A la suite de reports de crédits non consommés par certains membres du groupement, la Communauté de Communes de la Dombes peut aujourd'hui prétendre au versement d'une aide complémentaire de 50 000 € pour cette même mission. Seule condition pour bénéficier de cette aide, pouvoir justifier du paiement de 100 000€ de facture avant le 5 février 2024, date du dernier appel de fonds de la FNCCR.

Le sujet a été abordé lors de l'inter-commission finances / PCAET du 5 octobre 2023, séance au cours de laquelle plusieurs élus ont manifesté leur satisfaction quant à l'accompagnement qui leur a été proposé par la SPL ALEC AIN. La commission s'est ainsi déclarée favorable à ce que cette mission puisse être prolongée d'une durée suffisante pour permettre aux 22 communes accompagnées de monter leurs éventuels projets, pouvant aller de la rénovation de bâtiments publics, au changement de systèmes de chauffage voire à l'optimisation/pilotage des systèmes de chauffage. Dans la mesure où l'extension des financements proposée permettrait de financer l'équivalent de la troisième année de la mission, et puisque la deuxième année contractuelle est aujourd'hui lancée, la commission s'est montrée favorable à ce que nous puissions affermir dès à présent la troisième année de la mission d'économe de flux, et d'engager la dépense correspondante avant la date butoir pour maximiser les aides.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De valider le projet d'avenant 1 au contrat cadre en quasi régie « Econome de flux » qui lie la CCD à la SPL ALEC AIN dans le cadre de cette mission,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à cet avenant.

#### Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 46 voix pour et 1 abstention :

- **De valider** le projet d'avenant 1 au contrat cadre en quasi régie « Econome de flux » qui lie la CCD à la SPL ALEC AIN dans le cadre de cette mission,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à cet avenant.

Ainsi fait et délibéré, le 19 octobre 2023

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS



---

---

## AVENANT N°1 CONTRAT EN QUASI-REGIE ECONOME DE FLUX

---

---

Articles L.2511-1 à L.2511-5 du code de la commande publique

Entre

**La Communauté de communes de la Dombes (CCD)**, SIRET 200 069 193 00015, dont le siège social est situé au 100 avenue Foch 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE, représentée par Madame Isabelle DUBOIS, agissant en tant que Présidente

Ci-après « l'EPCI »

D'une part,

Et

**L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN**, Société Publique Locale au capital de 364 200 €, immatriculée au RCS de Bourg-en-Bresse sous le numéro SIREN 904 650 181, représentée par sa Directrice Générale, Marie MOISSENET, dont le siège social est fixé 102 Boulevard Edouard Herriot à BOURG-EN-BRESSE (01000)

Ci-après « SPL ALEC AIN »

D'autre part,

Vu la délibération 2021-096 du 22 avril 2021 relative à la participation de la Communauté de communes de la Dombes au groupement porté par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) SEQUOIA « Soutien aux Élus (locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux » du programme CEE ACTEE 2 « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique » ;

Vu la délibération 2022-171 du 21 juillet 2022 relative à la signature d'un contrat cadre en quasi régie avec la SPL ALEC AIN pour l'accompagnement des communes volontaires par un économiste de flux ;

Considérant les modalités d'aide financières proposées par la FNCCR dans le cadre de son programme ACTEE 2 ;

### Préambule

Les modalités de financement du programme ACTEE 2 et le calendrier imposé par la FNCCR amènent la nécessité d'un avenant pour permettre à la CCD de justifier du paiement de factures avant le 5 février 2024 et bénéficier d'une aide supplémentaire pour la mission d'économiste de flux engagée dans le cadre de cet AMI.

Ainsi, en référence au contrat en quasi régie « Econome de flux », signé le 26 septembre 2022, et à ses articles 6.1.1 et 6.1.3, les parties s'entendent sur la rédaction du présent avenant.

Les parties du contrat décident de lui apporter les modifications suivantes :

## **Article 6 – Financement des actions**

### **6.1. Financement par l'EPCI**

#### **6.1.1.**

Afin de simplifier les modalités de financement et optimiser la facturation en maximisant les subventions dont l'EPCI peut bénéficier, il est décidé d'un commun accord de porter le montant maximal des dépenses sur l'ensemble du contrat à 149 400 euros, correspondant à l'exercice de la mission sur une durée de 3 ans, sur la base de 30 000 habitants (1.66€/hbt/an), au lieu d'un montant annuel maximal de 66 400 € comme envisagé initialement.

**6.1.3.** Toujours dans un souci d'optimisation des financements mobilisables, il est convenu, d'un commun accord entre les parties, que les paiements puissent être opérés de manière anticipée avant le 5 février 2024.

Toutes les clauses du contrat initial, qui ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions du présent avenant restent applicables, sont déclarées être parfaitement connues par la CCD et la SPL ALEC AIN.

Fait en deux exemplaires originaux à Bourg-en-Bresse, le --- / ---/ ----

La Présidente de La Communauté de  
Communes de la Dombes

Isabelle DUBOIS

La Directrice Générale de  
la SPL ALEC AIN

Marie MOISSENET